

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi six janvier deux mille quinze, à la Mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BEROS, M. J.-P. HOLVOET, Mme LEVEQUE, Mlle BURY, MM. PAROLARI, COQUIN, ROBAR, VIVET, CONSTANTIN, BEGAT, Q. HOLVOET.

ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : Mme HUGUIER a donné pouvoir à M. CONSTANTIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2014

Le compte rendu du 18 décembre dernier est approuvé à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – APPROBATION DU RAPPORT DU MAITRE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET CHOIX DU PRESTATAIRE

Le contrat de délégation de service public arrivant à son terme, il convient de choisir l'entreprise qui opérera lors du prochain contrat.

La sélection de l'entreprise est l'aboutissement d'un processus qui a duré plusieurs mois avec la réalisation de dossiers administratifs et des conditions d'appel d'offres très encadrées.

Quatre entreprises avaient répondu favorablement à l'appel d'offres mais seulement deux se sont présentées à la visite des installations ; visite obligatoire pour que l'offre soit retenue. Ces 2 entreprises sont VEOLIA EAU et AQUALTER.

Il est à noter que les propositions ont été analysées et notées sur des critères qui étaient mentionnés lors de l'appel d'offres ; la partie technique notée sur 60 et la partie économique sur 40.

Monsieur le Maire détaille et compare les différentes offres techniques. Différents points d'attention sont évoqués : la taille de l'entreprise, le délai d'intervention et sa capacité à le tenir, le maintien d'un bon niveau de qualité de l'eau, le rendement du réseau, ...

Sur ce dernier point, VEOLIA est prêt à s'engager contractuellement sur des taux de rendement en amélioration progressive sous réserve que la commune s'engage à remplacer en moyenne sur la durée du contrat, a minima 50 ml de canalisations par an.

AQUALTER qui s'engageait à maintenir le réseau à 81% de rendement s'est ravisé après que cela lui ait été signalé comme insuffisant pour finalement proposer un taux supérieur à 86% dès 2016. Cependant, la probabilité d'atteindre un tel objectif à cette échéance semble très faible car d'une part, cette société ne connaît pas le réseau et d'autre part, les conditions dans lesquelles cela serait rendu possible n'ont pas convaincu.

Suite à la présentation des différents points techniques analysés, Monsieur le Maire indique que les notes calculées pour la partie technique sont les suivantes (sur 60):

VEOLIA EAU : 55,50

AQUALTER : 48,25.

La deuxième partie d'analyse porte sur les aspects économiques des offres.

Après plusieurs tours de négociations, les propositions définitives sont les suivantes :

a- Au titre de l'eau consommée

VEOLIA EAU				AQUALTER Exploitation			
12 ANS		15 ANS		12 ANS		15 ANS	
Fixe moyenne/an	Proport	Fixe (moyenne/an)	Proport	Fixe moyenne/an	Proport	Fixe moyenne/an	Proport
51,31 €	0,57€/m ³	51,31 €	0,51/ m ³	41,05 €	0,55€/ m ³	41,05 €	0,55€/ m ³

La partie fixe correspond à une moyenne de la valeur des abonnements et le partie proportionnelle correspond à la consommation d'eau.

b- Au titre de la vérification des compteurs

In situ

VEOLIA EAU	AQUALTER Exploitation
106,00 HT	42,00 HT

Etalonnage sur banc

VEOLIA EAU	AQUALTER Exploitation
651,50 HT	105,00 HT

Il est à noter que ce poste concerne les particuliers qui souhaiteraient une vérification de leur compteur suite à un éventuel différend portant sur la consommation ou toute autre demande spécifique.

c- Au titre de l'ouverture ou de la fermeture de branchement

VEOLIA EAU	AQUALTER Exploitation
53,00 HT	55,00 HT

d- Au titre de l'entretien des poteaux incendie. (pour information hors DSP)

VEOLIA EAU	AQUALTER Exploitation
1 398,00 € HT/an	95,00 HT / unité soit 1 330,00 € HT/an

Comparaison pour une facture de 120 m³

12 ans : 51,31 €+(120 x 0,57) = 119,71	12 ans : 41,05 €+(120 x 0,55) =107,05
15 ans : 51,31 €+(120 x 0,51) = 112,51	15 ans : 41,05 €+(120 x 0,55) =107,05

A titre d'information le même calcul avec les mêmes valeurs au 1^{er} janvier 2014

Comparaison pour une facture de 120 m³

52,37 €+(120 x 0,57) = 120,77

Revenus annuels du délégataire :

Soit pour 12 ans et 372 abonnés/an :

VEOLIA EAU : 372 x 119,71 = 44 532,12

AQUALTER : 372 x 107,05 = 39 822,60

Soit pour 15 ans et 372 abonnés/an :

VEOLIA EAU : 372 x 112,51 = 41 857,72

AQUALTER : 372 x 107,05 = 39 822,60

Vente d'eau aux collectivités

Collectivités livrées	Quantités 2013	Prix VEOLIA EAU	Total recette commune	Prix AQUALTER Exploitation	Total recette commune
SAINT MERY	17 368 m ³	0,45	7 815,60	0,444	7 711,39

Ces prix font l'objet d'une formule de révision basée sur des indices spécifiques pour lesquelles les entreprises devaient préciser le pourcentage d'application :

VEOLIA EAU propose la formule suivante pour le calcul du coefficient K servant de base à l'évolution du tarif de base :

$$K1 = 0.10 + 0.48 \text{ ICHT-E} + 0.06 \text{ EL401002} + 0.17 \text{ TP10a} + 0.19 \text{ FSD2}$$

ICHT-Eo EL401002o TP10ao FSD2o

AQUALTER Exploitation n'a pas complété la formule pour le calcul du coefficient K servant de base à l'évolution du tarif de base :

$$K1 = 0.10 + 0.55 \text{ ICHT-E} + 0.08 \text{ EL401002} + 0.10 \text{ TP10a} + 0.12 \text{ FSD2}$$

ICHT-Eo EL401002o TP10ao FSD2o

Le total des 4 coefficients indiqué ne donne pas un résultat de 100.

A l'issue de ces comparaisons, les notes calculées sont les suivantes (sur 40) :

VEOLIA = 38,11

AQUALTER = 40,00

Soit en combinant les notes techniques et économiques, les totaux sont les suivants :

VEOLIA EAU (offre 15 ans) : 93,61 et AQUALTER (offre 15 ans) : 88,25.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de VEOLIA EAU pour une durée de 15 ans et donne pouvoir au Maire pour finaliser le contrat.

3°- QUESTIONS DIVERSES

Suite à démission de Madame Murielle GUERCHSON, Conseillère Municipale

Madame GUERCHSON a démissionné pour raisons personnelles. Il conviendra de la remplacer, lors d'un prochain Conseil Municipal, aux organismes suivants : CCAS, au foyer résidence de MORMANT en qualité de membre titulaire, au RPI en qualité de membre suppléant et à la Commission Loi SAPIN en qualité de membre suppléant.

Compte rendu de la réunion du SDESM

Monsieur COQUIN fait un résumé de la réunion à laquelle il a assisté au SDESM et informe que la société de gaz retenue est GDF SUEZ.

Rappel sur le recensement de la population

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET fait un petit rappel sur le recensement de la population se déroulant du jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2015. Les deux agents recenseurs sont Madame Céline VERDY et Madame Corinne GUILLOTIN.

*Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h55,
Et la parole est donnée au public :*

- ✓ Madame RIVIERE, au sujet de la Campélienne, demande s'il ne serait pas possible de retirer les rideaux qui sont en très mauvais état.
- ✓ Madame RIVIERE, au sujet du local des Anciens, demande s'il ne serait pas possible que les agents communaux mettent le chauffage au petit foyer les mardis et vendredis matins.
- ✓ Monsieur BEGAT, à propos du réveillon que l'A.S. Campélienne a organisé, demande pourquoi aucune publicité n'a été faite. Madame RIVIERE répond que des affiches ont été apposées dans les commerces campéliens.
- ✓ Monsieur CHÉCHIN signale qu'une plaque de tôle protégeant les câbles au château d'eau se retrouve dans le fossé.
- ✓ Monsieur BEGAT demande si ORANGE a prévu d'installer une antenne car il est difficile de capter. Monsieur le Maire lui indique qu'ORANGE a été sollicité à maintes reprises et qu'il semble donc que d'installer une antenne sur la commune ne semble pas intéressant pour l'entreprise.
- ✓ Monsieur CHÉCHIN demande si la vérification de l'éclairage public a eu lieu car le 17/18 rue du Pré du Pain n'est toujours pas réparé. M. le Maire en a été informé et une suite sera donnée bientôt.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 22h05.